

Paris, le 27 mai 2015

## Signature de l'avenant au Contrat de filière Industries et Technologies de Santé par le SIMV

Le 5 juillet 2013, sous l'égide du Premier ministre, s'était tenu la sixième édition du Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS). Cette réunion avait donné lieu à la signature du Contrat de Filière des Industries et Technologies de Santé (CSF-ITS). Le 26 mai 2015, un avenant à ce contrat a été signé entre Jean-Louis Hunault, Président du Syndicat de l'Industrie du Médicament et réactif Vétérinaires (SIMV) et Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des Femmes, Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Mathias Fekl, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international.



Face aux enjeux des entreprises de santé en France, les membres du Comité Stratégique de Filière Santé poursuivent un objectif commun de développement en France des capacités industrielles, de R&D et d'exportation mais aussi d'amélioration de la sécurité et de l'indépendance sanitaire. Il réunit ainsi tous les acteurs, entreprises, syndicats professionnels, représentants du personnel et pouvoirs publics et constitue un lieu d'échange privilégié.

Conscients des contraintes et de la nécessité d'améliorer l'efficacité du système de santé, les groupes du Contrat de Filière des Industries et Technologies de Santé (CSF-ITS) travaillent à permettre des économies substantielles par le développement de mesures concernant :

- la Recherche, l'Innovation et la Formation,
- Santé publique, efficacité sanitaire et progrès thérapeutique,
- Compétitivité, emploi et production,
- Exportation.

Les 44 mesures définies par le Contrat de filière de juillet 2013 constituent une véritable feuille de route pour les travaux entre les syndicats professionnels et l'Etat.

### Le SIMV est notamment associé dans les mesures :

- **5 : Accroître la recherche translationnelle**
- **11 : Propriété intellectuelle : renforcer les incitations à l'innovation**
- **40 : simplifier les procédures administratives pour favoriser les exportations des médicaments vétérinaires**

Le secteur vétérinaire a été notamment associé dans différentes mesures et a également bénéficié en 2013 d'une mesure spécifique liée à la reconnaissance de ses capacités exportatrices. En effet, afin de faciliter les exportations depuis le territoire national de médicaments à usage humain et vétérinaire ainsi que de compléments alimentaires, diverses mesures de simplification administrative ont été développées. Cette concertation a permis de réduire les procédures de certificats à l'exportation du médicament vétérinaire, passant de 18 certificats à 4.

Concernant la recherche, le savoir-faire sur les modèles animaux dont bénéficie la médecine vétérinaire, a été inscrit comme pouvant permettre d'accélérer la preuve de concept et de raccourcir les temps de développement en médecine humaine. Plusieurs projets présentant ces modèles ont participé lors de la première édition des Rencontres de recherche en Santé Animale, les 2 et 3 décembre 2014 à Lille.

Début 2015, un nouvel élan a été donné aux groupes de travail du CSF-ITS. Depuis la signature du contrat de filière du 5 juillet 2013, les travaux prévus ont globalement progressé de façon satisfaisante et ont permis d'ouvrir de nouvelles pistes d'actions justifiant la signature d'un avenant afin de poursuivre de nouvelles étapes ou de réorienter si nécessaire les mesures prévues en 2013.

### Jean-Louis Hunault, président du SIMV, signataire de l'avenant au Contrat de la filière Industries et Technologies de Santé du 5 juillet 2013



Cet avenant a été signé entre Jean-Louis Hunault, Président du Syndicat de l'Industrie du Médicament et réactif Vétérinaires (SIMV) et Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Marisol Touraine, Ministre des Affaires sociales, de la Santé et du Droit des Femmes, Emmanuel Macron, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Mathias Fekl, Secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger, auprès du ministre des Affaires étrangères et du Développement international.

Jean-Louis Hunault salue cette ambition partagée par l'État et en particulier par la Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur de renforcer la place du concept d'« Une Santé » dans la feuille de route du CSF-ITS.

**A propos du CSF-ITS :** Le CSF Industries et Technologies de Santé est le lieu d'échanges entre l'ensemble des acteurs, pouvoirs publics, industriels, professionnels de santé et chercheurs, pour améliorer l'articulation entre les enjeux de santé publique et les enjeux industriels. Plus spécifiquement, les actions menées dans ce cadre doivent permettre d'accroître l'attractivité de la France pour la recherche, et faciliter l'accès des patients à l'innovation et à

la médecine personnalisée, notamment dans les champs de la e-santé et des biothérapies. Elles doivent également permettre de renforcer la production industrielle en France et en Europe, et nos capacités d'exportation des produits de santé.

**A propos du SIMV :** En tant que représentant des fabricants et des entreprises responsables de la mise sur le marché français des médicaments et réactifs destinés aux animaux de compagnie et d'élevage, le syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires est l'ADN commun à l'ensemble de ces industries, au cœur de nombreuses interactions. La France est le premier pays en matière de recherche et de fabrication de médicaments et de réactifs vétérinaires en Europe, avec plus de 6 600 salariés, le plus grand arsenal thérapeutique (2 700 AMM), 50 sites industriels en France et de nombreux centres de recherche. L'attractivité globale de la France pour les questions de santé animale tient à la densité de ce maillage industriel, aux expertises scientifiques et techniques reconnues et à la capacité des industriels à s'investir dans la gestion de projets R&D en réseaux et projets internationaux. Afin de contribuer à la compétitivité de ses entreprises adhérentes, le SIMV fédère les entreprises autour de projets communs, propose des stratégies collectives en réponse aux attentes de la société et représente les positions de ses adhérents dans son environnement décisionnel.

Contact :

Laetitia Steffen

Chargée de communication

Syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires

Tel : +33 (0)1 53 34 43 49 / [l.steffen@simv.org](mailto:l.steffen@simv.org)